

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES 3			
Code	PAEG1B25ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	96 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Dimitri TEODOROIU (dimitri.teodoroiu@helha.be) Vincent BARVAUX (vincent.barvaux@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement propose l'étude des sciences biomédicales de base. Cette activité d'enseignement propose une étude descriptive et une visualisation spatiale de la neuro-anatomie, de l'appareil locomoteur et des viscères thoraco-abdominaux.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant de bloc 1 en ergothérapie doit être capable, seul :

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent la participation sociale d'un individu;
- (2) de sélectionner et transférer des données qui sous-tendent l'implication de l'individu dans sa vie quotidienne;
- (3) de mettre en oeuvre une démarche de résolution de problèmes en lien avec une récolte d'information;
- (4) de récolter et d'analyser des données prises durant les différentes séquences de cours en s'appuyant notamment sur une littérature scientifique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PAEG1B25ERGA Anatomie descriptive et topographique 1 44 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B25ERGA	Anatomie descriptive et topographique 1	40
PAEG1B25ERGB	Anatomie descriptive et topographique 2	10
PAEG1B25ERGC	Anatomie neurologique	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter au préalable que les activités d'apprentissage (AA) sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1° Lorsque toutes les AA composant l'UE présentent des cotes \geq à 10/20, la note de l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes AA de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci. L'UE est alors validée et cette précision est indiquée sur le relevé de notes à côté de la note de l'UE.

2° Dans tous les autres cas, le jury d'UE prendra la décision de la validation ou non de l'UE sur base de l'acquisition ou non des compétences évaluées au sein de l'UE. Si le jury de l'UE décide de la valider, la méthode décrite dans le point 1 est appliquée. Si le jury de l'UE décide de ne pas valider l'UE, un « NV » pour « non validé » apparaîtra à la place de la note de l'UE dans le relevé de notes.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à moins une des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique)

Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les AA d'une UE non validée faisant l'office d'une cote inférieure à 10/20 ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches ECTS respectives.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anatomie descriptive et topographique 1			
Code	16_PAEG1B25ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	44 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dimitri TEODOROIU (dimitri.teodoroiu@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'enseignement propose une étude descriptive et une visualisation spatiale de l'appareil locomoteur.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences (C1, C5, C6) et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement 06 « Sciences fondamentales et biomédicales 3 » .

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

Au terme de l'AA, l'étudiant du bloc 1 en ergothérapie doit être capable, seul,

(1) D'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques d'un individu qui sous-tendent la participation sociale (anatomie, physiologie, sociologie, psychologie, etc....) en lien avec les modèles de santé (C6-1, C1-3)

(6) D'acquérir une connaissance de base en anatomie et en physiologie ; c'est-à-dire de pouvoir reconnaître, pour chaque système abordé, les différents organes et de détailler avec un vocabulaire adapté, leur structure et leur fonctionnement en expliquant les mécanismes physiologiques associés.(C1-6, C5-1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- . Notions d'anatomie générale
- . Ostéologie : généralités, cage thoracique, colonne vertébrale et membre supérieur
- . Arthrologie : généralités et membre supérieur
- . Myologie : généralités, membre supérieur y compris muscles de l'épaule à origine troncale
- . Topographie des régions présentées (thorax, membre supérieur et viscères)
- . Notions de vascularisation et d'innervation (thorax, membre supérieur et viscères)
- . Viscères thoraciques : Coeur, voies respiratoires et poumons
- . Coupes anatomiques et réflexion fonctionnelle

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec utilisation du système multimédia et travaux pratiques (obligatoires) sur pièces anatomiques permettant l'intégration de la matière vue en théorie.

L'entrée en salle de TP sera autorisée que si l'étudiant est en ordre de matériel (sarrau et gants) et qu'il présente son résumé reprenant la matière de la séance de TP. Les blouses de stage sont interdites en salle de TP.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des travaux pratiques à présence obligatoire seront organisés comme support du cours théorique.
Proposition de questions-types.
Explications sur sollicitation des étudiants.

Ouvrages de référence

NETTER, Atlas d'anatomie humaine, Masson, 2011
MOORE, DALLEY et AGUR, Anatomie médicale, 3e édition, de boeck, 2011

Supports

Ouvrages de référence, présentations multimédia, notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le mode d'évaluation consiste en un examen écrit.

Les réponses aux questions devront être précises et structurées. Des réponses contenant des erreurs conduiront à une perte partielle ou totale de points. En présence d'une réponse aberrante ou d'une impasse, la note de l'examen pourra être éliminatoire (note inférieure à 8/20). Durant les examens, les questions d'étudiants pourront être posées uniquement durant les 20 premières minutes de l'examen.

La matière évaluée est celle précisée sur la fiche ECTS de l'année en cours; aucune dispense partielle ne sera dès lors accordée au sein de l'activité d'apprentissage. Aucune évaluation anticipative ne sera accordée.

Les activités d'apprentissage sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

La note globale attribuée à l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes activités d'apprentissage de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies	136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anatomie descriptive et topographique 2			
Code	16_PAEG1B25ERGB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dimitri TEODOROIU (dimitri.teodoroiu@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'enseignement propose une étude descriptive et une visualisation spatiale de l'appareil locomoteur et des viscères thoraco-abdominaux et pelvien.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences (C1-C5) et capacités présentées dans la fiche descriptive de

l'Unité d'Enseignement 06 « Sciences de l'activité humaine 2 ». Au terme de l'AA, l'étudiant du bloc 1 en ergothérapie doit

être capable, seul:

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent la participation sociale d'un individu (C1.3-C1.6-C5.1)
- (3) de mettre en oeuvre une démarche de résolution de problèmes en lien avec une récolte d'information (C1.3-C1.6-C5.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- . Membre inférieur : ostéologie, arthrologie et myologie
- . Thorax et tronc : ostéologie (rappel), arthrologie et myologie, exception faite pour les muscles de l'épaule à origine troncal
- . Viscères abdomino-pelviens, y compris les muscles du périnée (notions)
- . Topographie des régions présentées (membre inférieur, tronc et viscères)
- . Coupes anatomiques et réflexion fonctionnelle (membre inférieur, tronc et viscères)
- . Notions de vascularisation et d'innervation (membre inférieur, tronc et viscères)

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec utilisation du système multimédia et travaux pratiques (obligatoires) sur pièces anatomiques permettant l'intégration de la matière vue en théorie.

L'entrée en salle de TP sera autorisée que si l'étudiant est en ordre de matériel (sarrau et gants) et qu'il présente son résumé reprenant la matière de la séance de TP. Les blouses de stage sont interdites en salle de TP.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des travaux pratiques à présence obligatoire seront organisés comme support du cours théorique. Proposition de questions-types.

Ouvrages de référence

NETTER, Atlas d'anatomie humaine, Masson, 2011

MOORE, DALLEY et AGUR, Anatomie médicale, 3e édition, de boeck, 2011

Supports

Ouvrages de référence et présentations multimédia.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le mode d'évaluation consiste en un examen écrit.

Les réponses aux questions devront être précises et structurées. Des réponses contenant des erreurs conduiront à une perte partielle ou totale de points. En présence d'une réponse aberrante ou d'une impasse, la note de l'examen pourra être éliminatoire (note inférieure à 8/20). Durant les examens, les questions d'étudiants pourront être posées uniquement durant les 20 premières minutes de l'examen.

La matière évaluée est celle précisée sur la fiche ECTS de l'année en cours; aucune dispense partielle ne sera dès lors accordée au sein de l'activité d'apprentissage. Aucune évaluation anticipative ne sera accordée.

Les activités d'apprentissage sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

La note globale attribuée à l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes activités d'apprentissage de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100		

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anatomie neurologique			
Code	16_PAEG1B25ERGC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Vincent BARVAUX (vincent.barvaux@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage propose une étude de l'anatomie descriptive et fonctionnelle du système nerveux central et périphérique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de mémoriser, connaître, décrire et expliquer l'anatomie du système nerveux central et périphérique ainsi que le fonctionnement des différents constituants du système nerveux central (C1.1)
- de comprendre les liens entre la neurophysiologie et la pathologie neurologique (C1.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Avant-propos
- Notions de base : système nerveux : définitions et vues d'ensemble du système nerveux ; termes topographiques en anatomie neurologique ; nomenclature(s) anatomique(s) ; le tissu nerveux ; la barrière hémato-encéphalique ; notions d'embryologie du système nerveux
- Les enveloppes protectrices du système nerveux central et le système ventriculaire: les enveloppes osseuses, les méninges, le système ventriculaire
- La moelle épinière et les voies ascendantes et descendantes
- Le système nerveux périphérique
- Le système nerveux autonome
- Le tronc cérébral et les nerfs crâniens
- Le cervelet
- Le diencephale
- Le télencéphale
- Les organes des sens

Démarches d'apprentissage

L'anatomie descriptive et fonctionnelle du système nerveux est exposée à l'étudiant(e) à l'aide de présentations multimédia incluant une iconographie importante.

Dispositifs d'aide à la réussite

Proposition de questions-types avec correction
Explications sur sollicitation des étudiants

Ouvrages de référence

VITTE et CHEVALLIER, Neuro-anatomie, 2ème édition, Médecine-Sciences, Flammarion, 2008
HASBOUN, neuro@nat - l'enseignement de la neuroanatomie par l'image, CHU Pitié-Salpêtrière, Université Pierre et Marie Curie, Paris : site internet : <http://www.chups.jussieu.fr/ext/neuranat/>

Supports

Présentations multimédia
Ouvrages (et site internet) de référence

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pour les étudiant(e)s en ergothérapie du bloc 2, le cours d'anatomie neurologique sera donné au Q1. Pour ces étudiant(e)s, l'évaluation écrite aura lieu au Q1 et au Q3.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).